



Séance ordinaire
DU 8 JUIN 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 8 juin 2026, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Madame Annie Chevalier	poste no 1
Madame Lucie Guérin	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Benoit Desjardins	poste no 5
Monsieur Jacques Gagnon	poste no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Madame Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1 **RÉSOLUTION 2026-06-108**
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par Monsieur Benoit Desjardins d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2 **RÉSOLUTION 2026-06-109**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu d'adopter l'ordre du jour en retirant les points suivants :

- 5.2 *Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2025*
- 9.5 *Avis de motion du projet de règlement 2026-572 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux*
- 9.6 *Dépôt et adoption du projet de règlement 2026-572 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux*

- 1. Ouverture de la séance ordinaire
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026
- 4. Information aux citoyens
 - 4.1. Maire



Séance ordinaire
DU 8 JUIN 2026

5. Administration et ressources humaines

- 5.1. Approbation de paiement des dépenses du mois de mai 2026
- 5.2. **Point retiré :** Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2025
- 5.3. Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
- 5.4. Appui au front commun régional pour la sécurité de l'autoroute 50 et contre le sous-financement en transport des Laurentides
- 5.5. Entente de transaction avec Daniel Legault
- 5.6. Appui à la Ville de Rivière-Rouge pour la relocalisation de l'École du Méandre
- 5.7. Transfert d'un contrat de service de la compagnie Maple Armor à Extincteurs des Hautes-Laurentides

6. Période de questions

7. Sécurité publique

- 7.1 Bilan des activités du service incendie et des premiers répondants
- 7.2 Embauche de Monsieur Christian Hébert, à titre de pompier à temps partiel

8. Travaux publics (voirie) et hygiène du milieu

- 8.1 Adoption du règlement numéro 63 du CER (Complexe Environnemental de la Rouge) décrétant un emprunt d'un million deux cent mille dollars (1 200 000 \$) pour la construction d'un garage
- 8.2 Fin d'emploi de l'employé numéro 43
- 8.3 Mandat à Excavapro pour la réfection du chemin menant au Lac Brochet

9. Urbanisme, environnement et patrimoine

- 9.1 Avis de motion du premier projet de règlement numéro 2026-573 modifiant le règlement 2000-349 relatif au lotissement (normes relatives aux tracés des rues et des ilots)
- 9.2 Dépôt et adoption du premier projet de règlement numéro 2026-573 modifiant le règlement 2000-349
- 9.3 Avis de motion du premier projet de règlement numéro 2026-574



Séance ordinaire
DU 8 JUIN 2026

modifiant le règlement 2000-347 relatif aux conditions d'émission des permis de constructions (conditions minimales pour l'émission d'un permis de construction)

9.4 Dépôt et adoption du premier projet de règlement numéro 2026-574 modifiant le règlement 2000-347

9.5 **Point retiré :** Avis de motion du projet de règlement 2026-572 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux

9.6 **Point retiré :** Dépôt et adoption du projet de règlement 2026-572 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux

9.7 Demande de dérogation mineure – matricule 0249-43-2452 – 680 chemin du Tour du Lac Blanc

9.8 Demande de P.I.I.A. (plan d'implantation et d'intégration architecturale) – Matricule 9762-80-8804 – 531/533 Montée de la Mer-Bleue

9.9 Demande de dérogation mineure – matricule 9657-36-0607 – 440/446 chemin du Lac Mousseau

10. Loisirs, culture et vie communautaire

10.1 Autoriser Julie St-Denis, directrice en loisir, culture et vie communautaire à signer tous les documents nécessaires pour la subvention accordée dans le dossier Canot Kayak Québec

11. Correspondance

12. Période de questions

13. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

3

**RÉSOLUTION 2026-06-110
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 MAI 2026**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4

INFORMATION AUX CITOYENS

4.1

Maire



Séance ordinaire
DU 8 JUIN 2026

5.1 **RÉSOLUTION 2026-06-111**
APPROBATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE MAI 2026

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par Madame Danièle Tremblay et résolu d’approuver le paiement des comptes pour le mois de mai 2026, au montant de 326 054,87 \$.

DÉTAILS DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MAI 2026

LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES :	
Énergie, communication	38 771,54 \$
Salaires élus	10 374,15 \$
Salaires, remises (employés et pompiers)	85 910,39 \$
Sous-total	135 056,08 \$
COMPTES À PAYER PAR SECTEUR	
Administration	5 741,29 \$
Eau – aqueduc (analyses et autres)	8 061,47 \$
Loisirs et bibliothèque	4 243,75 \$
Mesures d’urgences	35 306,14 \$
Quote-part RCER	18 905 \$
Sécurité publique + quote-part S.Q.	73 536,79 \$
Voirie (entretien machinerie, chemins, matériel, services professionnels)	45 204,35 \$
Sous-total	190 998,79 \$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

5.2 Point retiré **DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS**

5.3 **RÉSOLUTION 2026-06-112**
CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT que le congrès 2026 de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) se tiendra du 24 au 26 septembre 2026, au Centre des congrès de Québec;



Séance ordinaire
DU 8 JUIN 2026

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lucie Guérin et résolu d'autoriser messieurs Jacques Allard, maire et Jacques Gagnon, conseiller, à assister au congrès 2026 de la FQM.

QUE les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de déplacement soient à la charge de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5.4

RÉSOLUTION 2026-06-113

APPUI AU FRONT COMMUN RÉGIONAL POUR LA SÉCURITÉ DE L'AUTOROUTE 50 ET CONTRE LE SOUS-FINANCEMENT EN TRANSPORT DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT que l'Autoroute 50 constitue un corridor routier essentiel entre les Laurentides et l'Outaouais, indispensable aux déplacements quotidiens de milliers de citoyennes et de citoyens ainsi qu'au bon fonctionnement des activités économiques, sociales et institutionnelles;

CONSIDÉRANT que depuis de nombreuses années, l'Autoroute 50 présente un niveau de dangerosité préoccupant, illustré par la répétition des collisions, des pertes de vie et des blessures graves, et que des rapports de coroner ont explicitement conclu que la configuration actuelle de l'autoroute est un facteur déterminant dans ces événements tragiques;

CONSIDÉRANT que depuis le début de l'année 2026, on recense déjà un nombre inquiétant de collisions graves ou mortelles et que les statistiques des dernières années font état d'une moyenne annuelle avoisinant 800 accidents, incluant près d'une dizaine de décès, ce qui alimente un sentiment d'insécurité chez les usagers;

CONSIDÉRANT que derrière ces chiffres se trouvent des familles brisées, des personnes lourdement blessées, des premiers répondants éprouvés et des communautés entières affectées par l'insécurité persistante de cette infrastructure;

CONSIDÉRANT que l'ajout de l'Autoroute 50 au plus récent Plan québécois des infrastructures (PQI) n'a pas entraîné les avancées attendues, les travaux progressant à un rythme beaucoup trop lent, ce qui demeure inacceptable et incompréhensible compte tenu des décès évitables qui continuent de survenir;

CONSIDÉRANT que cet enjeu dépasse largement les frontières d'une seule communauté, affectant les municipalités de plusieurs MRC issues de différentes régions administratives, de même que les nombreux travailleurs, élèves, familles et touristes qui circulent chaque jour sur l'Autoroute 50;

CONSIDÉRANT que la sécurité de l'Autoroute 50 constitue un enjeu régional majeur nécessitant une mobilisation concertée et un message clair adressé au gouvernement du Québec;



Séance ordinaire
DU 8 JUIN 2026

CONSIDÉRANT que les Laurentides connaissent un sous-financement chronique et structurel des infrastructures de transport, illustré notamment par :

- le retard inacceptable dans la modernisation de l'Autoroute 50;
- l'arrêt prolongé du prolongement de l'Autoroute 13 visant à relier l'Autoroute 640 à l'Autoroute 50;
- l'absence de projet structurant du train à grande vitesse (TGV) - Alto de Mirabel visant à obtenir une gare à un des plus grands pôles aéronautiques du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension souhaite unir sa voix à celle du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL) et à la Ville de Mirabel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu de se joindre officiellement à un front commun régional visant à exiger au gouvernement du Québec la mise en place immédiate de mesures de sécurité temporaires d'ici à la réalisation complète de l'élargissement à 4 voies annoncées par le gouvernement en 2022.

De demander au gouvernement un plan d'action clair accompagné d'un échéancier accéléré pour :

- l'installation rapide de glissières de sécurité sur les tronçons identifiés comme prioritaires;
- la mise en oeuvre de mesures de réduction de risques (ex. : réduction de vitesse, interdiction de dépassement, signalisation renforcée, interventions policières accrues).

De réaffirmer que la sécurité de l'Autoroute 50 constitue une priorité régionale urgente et qu'elle doit être traitée comme telle par le gouvernement du Québec.

De demander un rééquilibrage du financement des infrastructures de transport dans les Laurentides qui constitue une entrave au développement économique régional et met en danger la sécurité de la population.

De transmettre la présente résolution au ministre des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), à la ministre responsable de la région des Laurentides, aux députées et députés des Laurentides, aux 7 MRC, à la Ville de Mirabel et aux municipalités des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5.5

**RÉSOLUTION 2026-06-114
ENTENTE DE TRANSACTION AVEC DANIEL LEGAULT**

CONSIDÉRANT qu'un jugement a été rendu en date du 1^{er} mars 2018 dans un dossier entre la Municipalité de L'Ascension et Daniel Legault;



Séance ordinaire
DU 8 JUIN 2026

CONSIDÉRANT que les parties ont entrepris des pourparlers de règlement en vue de faciliter la conclusion de contrats entre eux;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les parties devant leurs procureurs respectifs;

CONSIDÉRANT qu'il y a maintien de l'injonction permanente datée du 1^{er} mars 2018, mais qu'un assouplissement à cette injonction a été accordé pour des mandats à l'entreprise de Daniel Legault, selon certaines conditions définies dans le document de transaction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu de permettre à Monsieur Daniel Legault de soumissionner pour certains mandats pour des travaux d'excavation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5.6

RÉSOLUTION 2026-06-115

APPUI À LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR LA RELOCALISATION DE L'ÉCOLE DU MÉANDRE

CONSIDÉRANT que l'école du Méandre est située dans une zone hautement vulnérable aux aléas climatiques et hydrologiques de la rivière Rouge;

CONSIDÉRANT que l'école est la cible récurrente d'inondations majeures depuis les années 1970, dont un épisode de crue décennale qui impose systématiquement la fermeture de l'établissement et compromet gravement la réussite éducative des élèves par des ruptures de services répétées;

CONSIDÉRANT que le 19 avril 2026, une nouvelle inondation majeure a forcé la fermeture de l'établissement pour plusieurs jours, perturbant une fois de plus le parcours scolaire des élèves;

CONSIDÉRANT que cette situation critique a fait l'objet d'une couverture médiatique importante au cours des derniers jours, mettant en lumière l'insécurité récurrente et l'urgence d'agir pour la protection des élèves et du personnel;

CONSIDÉRANT que même en l'absence de crue majeure, la remontée printanière de la nappe phréatique cause des problématiques récurrentes de refoulement d'égouts, entraînant des fermetures préventives répétées chaque année;

CONSIDÉRANT que la localisation de l'école en zone inondable (0-20 ans) assujettit le bâtiment et le terrain à des réglementations provinciales strictes qui interdisent tout investissement majeur ou agrandissement;

CONSIDÉRANT que ces restrictions empêchent l'aménagement et l'amélioration de la cour d'école, privant ainsi les élèves d'infrastructures sportives et récréatives modernes, sécuritaires et stimulantes;



Séance ordinaire
DU 8 JUIN 2026

CONSIDÉRANT que la sécurité des élèves et du personnel, ainsi que la pérennité de la mission éducative, sont compromises par l'état actuel des lieux et les risques environnementaux persistants ;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif d'offrir aux jeunes de la Rouge un milieu d'apprentissage sain, sécuritaire et hors des zones de risques naturels;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension considère la sécurité et l'épanouissement des élèves comme une priorité absolue et souhaite une solution durable pour la communauté;

CONSIDÉRANT que la résolution de cette problématique complexe nécessite une concertation étroite entre les différents paliers gouvernementaux ainsi que les autorités municipales et scolaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Annie Chevalier et résolu que la Municipalité de L'Ascension, appuie la Ville de Rivière-Rouge dans ses démarches :

De demander officiellement au gouvernement du Québec, à la ministre de l'Éducation et au ministre des Affaires municipales d'autoriser et de financer la relocalisation de l'école du Méandre vers un site sécuritaire, hors de la zone inondable.

De réaffirmer sa pleine et entière volonté de collaborer avec tous les acteurs gouvernementaux et scolaires concernés pour trouver une solution permanente et viable.

De mettre à disposition son expertise technique et à participer activement à tout groupe de travail ou table de concertation visant à identifier un nouveau site et à faciliter les étapes de ce projet de relocalisation.

D'interpeller la MRC d'Antoine-Labelle et les municipalités de la Vallée de la Rouge, également touchées par la situation de l'école du Méandre, pour obtenir leur soutien officiel concernant la demande de relocalisation de l'école.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la première ministre du Québec, à la ministre de l'Éducation, au ministre des Affaires municipales, à la députée de Labelle, aux porte-paroles en Éducation et Enseignement Supérieur des partis politiques de l'opposition, à la direction du Centre de services scolaire des Hautes Laurentides, à la direction de l'école du Méandre ainsi qu'à son conseil d'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5.7

**RÉSOLUTION 2026-06-116
TRANSFERT D'UN CONTRAT DE SERVICE DE LA COMPAGNIE
MAPLE ARMOR À EXTINCTEURS DES HAUTES-LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT que le garage municipal et la caserne de pompiers, situés au 59, rue Principale Est, sont munis d'un panneau alarme incendie Maple Armor;



Séance ordinaire
DU 8 JUIN 2026

CONSIDÉRANT que Maple Armor a été complètement responsable du service et de l'entretien de l'équipement pour cette propriété;

CONSIDÉRANT que la compagnie de service détient actuellement un accès exclusif au fonctionnement interne de l'équipement par des mots de passe afin de sécuriser son accès.

CONSIDÉRANT que la compagnie Maple Armor n'est pas située dans notre région;

CONSIDÉRANT que la compagnie Extincteurs des Hautes-Laurentides peut assurer le même service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jacques Gagnon et résolu d'autoriser la compagnie Extincteurs des Hautes-Laurentides, située à Mont-Laurier d'être le fournisseur exclusif pour le service et l'entretien de l'équipement du panneau alarme incendie situé au 59, rue Principale Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

6 PÉRIODE DE QUESTIONS

7.1 BILAN DES SORTIES POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS ET LE SERVICE DES INCENDIES

Point d'information : Il y a eu 5 interventions au niveau du service des pompiers et 2 interventions au niveau du service des premiers répondants pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026.

7.2 RÉOLUTION 2026-06-117 EMBAUCHE DE MONSIEUR CHRISTIAN HÉBERT, À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL

Il est proposé par Monsieur Jacques Gagnon et résolu d'embaucher monsieur Christian Hébert, à titre de pompier à temps partiel, à compter du 8 juin 2026 sur recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, pour une période d'essai de douze mois. Après la période d'évaluation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

D'ASSUJETIR cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises et à la réussite de ces formations.

D'APPLIQUER la politique salariale du service en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.1 RÉOLUTION 2026-06-118 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 63 DU CER (Complexe Environnemental de la Rouge) DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN



Séance ordinaire
DU 8 JUIN 2026

MILLION DEUX CENT MILLE DOLLARS (1 200 000 \$) POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE

CONSIDÉRANT que le Complexe Environnemental de la Rouge a adopté, à la séance extraordinaire du 25 mai 2026, par la résolution R.4401 26.05.25, le règlement numéro 63 décrétant un emprunt d'un million deux cent mille dollars (1 200 000 \$) pour la construction d'un garage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu d'adopter le règlement 63 du Complexe Environnemental de la Rouge (CER) tel que décrit ci-haut, et ce, conformément aux articles 5968 et 607 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.2

RÉSOLUTION 2026-06-119 FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 43, À TITRE DE MÉCANICIEN CHAUFFEUR JOURNALIER

Il est proposé par Monsieur Benoit Desjardins et résolu d'accepter la démission de l'employé numéro 43, à titre de mécanicien chauffeur journalier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.3

RÉSOLUTION 2026-06-120 ACCORDER LE MANDAT À EXCAVAPRO POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN AU LAC BROCHET

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et des forêts fera tirer au sort une douzaine de terrains de villégiature alentour du Lac Brochet à l'automne 2026;

CONSIDÉRANT que le chemin existant pour accéder au Lac Brochet doit subir des travaux de réfection;

CONSIDÉRANT que la municipalité se voit accorder des subventions conjointes du ministère des Ressources naturelles et des forêts via le programme d'aide à la mise en valeur du territoire public (PAMVTP) et de la MRC d'Antoine-Labelle via le fonds baux de villégiature pour un montant totalisant au plus, 68 389,20\$.

CONSIDÉRANT que deux entrepreneurs ont déposé des soumissions, à savoir :

- Excavation FOX au montant de 55 000 \$
- Excavapro au montant de 50 000 \$

CONSIDÉRANT l'octroi au plus bas soumissionnaire, l'entreprise Excavapro remporte l'appel d'offre;



Séance ordinaire
DU 8 JUIN 2026

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu d'accepter l'offre de l'entreprise Excavapro pour effectuer les travaux de réfection du chemin menant au Lac Brochet, au montant de 50 000 \$. Que cette somme sera en partie remboursée par lesdits programmes PAMVTP ainsi que le Fonds baux de villégiature de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.1

AVIS DE MOTION POUR LE DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-573 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-349 RELATIF AU LOTISSEMENT

AVIS DE MOTION est donné par Madame Danièle Tremblay siégeant au conseil de la Municipalité de L'Ascension, que le premier projet de règlement numéro 2026-573 modifiant le règlement 2000-349 relatif au lotissement (normes relatives aux tracés des rues et des îlots) sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

9.2

**RÉSOLUTION 2026-06-121
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-573 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-349 RELATIF AU LOTISSEMENT**

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du 8 juin 2026;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour but de modifier le règlement 2000-349 relatif au lotissement (chapitre 3 concernant les normes relatives aux tracés des rues et des îlots);

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé et présenté par Madame Danièle Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lucie Guérin et résolu que le premier projet de règlement numéro 2026-573 modifiant le règlement 2000-349 relatif au lotissement soit adopté.

QUE le règlement sera soumis à une assemblée publique de consultation qui se tiendra le 13 juillet 2026 à 18h, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.3

AVIS DE MOTION POUR LE DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-574 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-347 RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Benoit Desjardins siégeant au conseil de la Municipalité de L'Ascension, que le premier projet de règlement



Séance ordinaire
DU 8 JUIN 2026

numéro 2026-574 modifiant le règlement 2000-347 relatif aux conditions d'émission des permis de construction, sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

9.4

RÉSOLUTION 2026-06-122
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-574 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-347 RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du 8 juin 2026;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour but de modifier le règlement 2000-347 relatif aux conditions d'émission des permis de construction (modifications aux dispositions du chapitre 2);

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé et présenté par Benoit Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lucie Guérin et résolu que le premier projet de règlement numéro 2026-574 modifiant le règlement 2000-347 relatif aux conditions d'émission des permis de construction soit adopté.

QUE le règlement sera soumis à une assemblée publique de consultation qui se tiendra le 13 juillet 2026 à 18h15, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.5 Point retiré

AVIS DE MOTION POUR LE DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-572 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

9.6 Point retiré

RÉSOLUTION 2026-06-123
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-572 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.7

RÉSOLUTION 2026-06-123
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE- MATRICULE 0249-43-2452 – 680 CHEMIN DU TOUR DU LAC BLANC

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été demandée pour l'implantation d'un garage avec une marge de recul avant à 2,91 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul avant minimal dans ce zonage est de 8 mètres;



Séance ordinaire
DU 8 JUIN 2026

CONSIDÉRANT QU'IL y a diverses contraintes empêchant de placer une nouvelle construction en marge arrière de la maison;

CONSIDÉRANT QUE la ligne avant du terrain ne se trouve pas en bord de rue et qu'il y a quelques mètres d'espace vert avant le début de la rue;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Danièle Tremblay et résolu d'accepter ladite dérogation mineure sur le matricule 0249-43-2452 – 680 chemin du Tour du Lac Blanc, concernant l'implantation d'un garage avec une marge de recul avant à 2,91 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.8

RÉSOLUTION 2026-06-124

DEMANDE DE P.I.I.A. (plan d'implantation et d'intégration architecturale) – MATRICULE 9762-80-8804 -531-533 MONTÉE DE LA MER-BLEUE

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) concernant l'agrandissement d'un bâtiment a été demandée;

CONSIDÉRANT que la réglementation 2016-493 relative au PIIA requiert de passer par le processus pour toute demande de rénovation, agrandissement ou construction d'une propriété à usage commercial;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 19 mai 2026;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Benoit Desjardins et résolu d'accepter une demande de PIIA pour la propriété située au 531-533 Montée de la Mer-Bleue (matricule 9762-80-8804) concernant l'agrandissement d'un bâtiment, lequel est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.9

RÉSOLUTION 2026-06-125

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE- MATRICULE 9657-36-0607 – 440-446 CHEMIN DU LAC MOUSSEAU

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été demandée pour permettre un lotissement dont les marges de frontage respectives sont de 21,27 et 21,28 mètres;

CONSIDÉRANT que le minimum de frontage requis dans l'extérieur d'une courbe est de 22,5 mètres;



Séance ordinaire
DU 8 JUIN 2026

CONSIDÉRANT que la pourvoirie est la seule propriété qui accède par la virée à son entrée privée;

COINSIDÉRANT que la virée n'a pas les dimensions minimales conformes au règlement des rues actuelles;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 19 mai 2026;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Annie Chevalier et résolu d'accepter ladite demande de dérogation mineure du matricule 9657-36-0607 – 440-446 chemin du Lac Mousseau, visant à permettre le lotissement, malgré que la division du lot actuel crée 2 lots avec un frontage respectif de 21,27 et 21,28 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

10.1

RÉSOLUTION 2026-06-126

AUTORISER LA DIRECTRICE EN LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE À SIGNER TOUS LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES SUITE À L'ACCEPTION DE LA SUBVENTION DE CANOT KAYAK QUÉBEC

CONSIDÉRANT que suite à un appel de projets visant à soutenir des initiatives de préservation et de mise en valeur des plans d'eau payables par Canot Kayak Québec par résolution numéro 2026-04-085;

CONSIDÉRANT une réponse favorable à notre candidature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Annie Chevalier et résolu d'autoriser madame Julie St-Denis, directrice en loisir, culture et vie communautaire à signer tous les documents nécessaires en regard avec cette subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

11

CORRESPONDANCE

12

PÉRIODE DE QUESTIONS

13

**RÉSOLUTION 2026-06-127
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Annie Chevalier et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES



Séance ordinaire
DU 8 JUIN 2026

Jacques Allard,
Maire

Céline Chicoine,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Céline Chicoine
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jacques Allard, maire de la Municipalité de L'Ascension, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard,
Maire